

GRAND PRIX DE DOMONT-MONTMORENCY 2018

Trophée Roger CHANGART



SAMEDI 21 & DIMANCHE 22 AVRIL 2018

REGLEMENT de l'EPREUVE

FORMULE

36 trous, Simple Stroke-play, 18 trous par jour.

Vendredi 20 avril : Entraînement (sur réservation) – *Parcours fermé à partir de 15h00*
Samedi 21 avril : 18 trous
Dimanche 22 avril : 18 trous

SERIE

Messieurs : ≤ 8.4

Dames : ≤ 11.4

CONDITIONS de PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la ffgolf ou d'une fédération étrangère reconnue.

Tous les joueurs devront être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication ou avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié. Le certificat médical doit avoir été enregistré à la ffgolf à la date limite des inscriptions. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

Le champ des joueuses et joueurs sera limité à 120 avec réservation de 27 places pour les dames, 12 Pros et 12 Wild Card maximum. 10% du champ de joueurs est réservé aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index. Un joueur U16 titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%. Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses étrangers classés dans les 2000 premiers du (W)WAGR pour les messieurs et 1500 premiers du WWAGR pour les dames, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué dans le tableau précédent.

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premiers du WWAAGR pour les Dames ou aux joueurs classés dans le Mérite National Amateur.

Compte tenu du nombre d'inscriptions, le Comité Organisateur se réserve la possibilité, après accord de la Ligue d'Ile de France de Golf, de restreindre le champ des joueurs en abaissant l'index maximum autorisé. Pour ce faire, l'écart de 3 points d'index entre les messieurs et les dames devra être respecté.

INSCRIPTIONS

Par écrit, au secrétariat du club, avant le jeudi 5 avril 2018 à minuit, accompagné du droit d'engagement et du n° de licence.

Adultes :	80.00 €
De 19 à 25 ans (nés entre 1993 et 1999) :	40.00 €
Joueurs de moins de 18 ans (nés en 2000 et après) :	20.00 €
Membre du Club :	20.00 €

La liste des joueuses et joueurs retenus pour disputer le grand prix sera publiée sur le site du club le mercredi 11 avril 2018 à 13h00.

TOUT JOUEUR DECLARANT FORFAIT APRES LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION (SAMEDI 07/04/18) RESTE REDEVABLE DU DROIT D'ENGAGEMENT.*

En cas de scratches le 1er jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

TIRAGE DES DEPARTS

Le 1er jour, par tranches horaires en respectant l'ordre du Mérite Amateur puis l'ordre croissant des index à l'intérieur de ces tranches. (Les départs seront disponibles le vendredi 20 avril à partir de 14h00)

Le 2ème jour, dans l'ordre inverse des résultats du 1er jour.

Les horaires de départs sont consultables sur le site du Club : www.golfdedomont.com et sur celui de la F.F.G.

PRIX

Messieurs : 1 prix Brut

Dames : 1 prix Brut

Départage : En cas d'ex aequo pour le 1er prix brut, il sera joué un play-off trou par trou sur les trous 1 & 18. Pour les autres places, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 etc... derniers trous (classement RMS). En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement.

COMITE DE L'EPREUVE

- 1 représentant du golf de Domont
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant de la ligue IDF

REMISE des PRIX

Le dimanche 22 avril au Club House, suivie d'un cocktail.